



## Mandat du groupe de travail "Sensibilité des données du SINP"

### Historique du document

Version	Auteurs	Date	Contributeurs/Relecteurs
0.1	Solène ROBERT (UMS PatriNat)	29/04/2021	Jean Ichter (expert indépendant) Julien Touroult (UMS PatriNat)
1	Solène ROBERT (UMS PatriNat)	12/05/2021	Jean-Jacques Richard (DEB/ET1)

### **Le SINP**

Le Système d'Information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) est établi pour soutenir la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des inventaires mentionnés au I et au II de l'article L. 411-1 A du code de l'environnement.

Le SINP est un dispositif partenarial entre le Ministère chargé de l'environnement, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés, les services de l'État, etc. Il vise à structurer les synergies et les coopérations entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données relatives à l'Inventaire du Patrimoine Naturel (INPN), institué en application du I de l'art. L411-1 A du code de l'environnement.

Le SINP est constitué d'un réseau d'acteurs qui mettent en partage l'information naturaliste (biodiversité et géodiversité) qu'ils détiennent selon un ensemble de méthodes et de règles communes. Le dispositif doit ainsi permettre d'améliorer la gestion et la circulation d'informations de qualité, en offrant un cadre méthodologique de référence.

L'accès du public à l'information en matière d'environnement est un objectif fort du SINP qui doit permettre notamment de répondre aux engagements internationaux de la France.

Le SINP concourt au système d'information sur la biodiversité (SIB) et au système d'information sur le milieu marin (SIMM).

### **Enjeux et objectifs**

Si le partage de la connaissance est une des conditions de la conservation du patrimoine naturel, il existe cependant un certain nombre de cas où la diffusion publique de la localisation précise d'espèces, d'habitats ou d'éléments géologiques présente un risque réel d'atteinte.

En 2014, un groupe de travail du SINP piloté par le MNHN a proposé une méthodologie pour définir des listes d'espèces pour lesquelles il convient, dans certaines conditions, de limiter la diffusion des données **et** en particulier de restreindre le niveau de précision de leur localisation. Ces listes sont élaborées et concertées au niveau régional.

En 2020, un rapport faisant le bilan de la mise en œuvre de cette démarche en analysant les listes régionales produites, leur cohérence et leur complémentarité a été produit. Le processus d'élaboration des listes ainsi que les contraintes et les opportunités de leur mise en œuvre ont été évalués au travers d'une série d'enquêtes.

Le groupe de travail sur la sensibilité des données du SINP de 2021 a pour objectif de mettre en place les évolutions méthodologiques et techniques nécessaires au bon fonctionnement du dispositif en se basant sur le bilan réalisé en 2020 et dans le cadre des réglementations en vigueur en matière de diffusion des données.

### **Synergies avec d'autres actions et groupes de travail du SINP**

La mise en place de ce groupe de travail induit des interactions avec les autres travaux menés dans le cadre du SINP, notamment au niveau :

- du standard de données et de métadonnées
- du GT Architecture
- du projet GINCO

### **Démarche proposée**

Le groupe de travail établira une liste de propositions qui sera examinée en réunion concernant :

- des évolutions méthodologiques (par exemple la prise en compte des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des espèces psychotropes ou encore la prise en compte des spécificités liées aux territoires d'outre-mer),
- l'amélioration des niveaux de sensibilité (mailles vs. niveaux administratifs, ...),
- l'amélioration de la cohérence des listes et l'évolution le cas échéant de la pré-liste nationale,
- des évolutions techniques en lien avec la nécessaire standardisation des listes.

Les livrables (dont les livrables intermédiaires) seront diffusés sur le site du SINP : <http://sinp.naturefrance.fr/>

Les livrables finaux (documents de référence) seront mis en ligne sur la page dédiée à la sensibilité sur l'INPN : <https://inpn.mnhn.fr/programme/donnees-observations-habitats/references/standard-echange>

#### **Phase 1 : Réunion de lancement**

Présentation du bilan établi en 2020.

Recueil des remarques complémentaires.

Définition collective des sujets prioritaires à traiter en GT et définition précise du périmètre de travail du groupe.

#### **Phase 2 : établissement de la liste des évolutions envisagées**

Élaboration de la liste des besoins et des réponses à apporter.

Description des scénarii : analyse des propositions (avantages, inconvénients, faisabilité) et évaluation des impacts sur les systèmes existants.

Production d'une note de propositions.

#### **Phase 3 : réunion/s du groupe de travail**

Cette phase consistera à discuter et valider en réunion les propositions faites, et à arbitrer sur la ou les solutions opérationnelles retenues.

#### **Phase 4 : mise à jour du guide technique (Touroult et al. 2014)**

Production d'une version mise à jour du guide technique pour établir les listes régionales de données sensibles (Touroult *et al.* 2014).

Mise à jour de la pré-liste nationale sous réserve des discussions des phases précédentes.

### **Organisation, composition et pilotage**

Le groupe sera piloté et animé par l'UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN). Les membres seront organisés en trois cercles, conformément au modèle de gouvernance du SINP.

### 1<sup>er</sup> cercle

Le premier cercle est composé des membres actifs qui participent aux réunions, travaux et à la rédaction des documents intermédiaires ou finaux.

Il comprendra *a minima* :

- 1 représentant du MTE/DEB : le chef de projet SI,
- 3 représentants des plateformes régionales et/ou des pôles régionaux,
- 2 représentants du réseau des CBN,
- des représentants du SIE et du SIMM à l'OFB,
- des représentants des producteurs nationaux et des têtes de réseau naturaliste (Adonif, FCEN, LPO, SFEPM, SFO orchidophilie, Ifremer, Parcs nationaux),
- des représentants de l'UMS PatriNat,
- 1 représentant de GéoNature.

En fonction de l'ordre du jour, pourront être conviées toutes autres personnes dont la présence serait jugée nécessaire.

Ce groupe se réunira en formation plénière, en présentiel ou à distance, au moins 2 fois pendant la durée du GT.

### 2<sup>ème</sup> cercle

Le cercle 2 comprend un ensemble de contributeurs qui participent aux travaux à l'occasion d'échanges avec les porteurs du groupe de travail et les membres du cercle 1. Ils contribuent à la relecture des livrables du groupe de travail.

Il comprendra *a minima* :

- 3 représentants de plateformes régionales,
- des représentants des producteurs nationaux et des têtes de réseau naturaliste (SHF, ONF, IGN, RNF).
- des représentants du syndicat Syntec Ingénierie (regroupant des grands bureaux d'études)
- 3 représentants de l'UMS PatriNat,

### 3<sup>ème</sup> cercle

Un troisième cercle de membres informés, qui sont explicitement destinataires de l'état d'avancement des travaux du groupe, sans réaction attendue de leur part.

Il comprendra *a minima* l'ensemble des porteurs de plateformes/pôles régionaux.

### **Calendrier prévisionnel**

<b>échéance</b>	<b>phase</b>	<b>étape</b>
Fin juin/début juillet 2021	1	Réunion de lancement
Octobre 2021	2	Note listant les propositions d'évolutions et les réponses envisagées
Novembre 2021	3	Réunion/s du GT pour valider les réponses à apporter
Janvier/février 2022	4	Mise à jour du guide et des documents associés

### **Suites du groupe de travail**

Le travail de l'action du GT pourrait être prolongé par une structure légère afin de mettre en place un plan d'accompagnement des acteurs du SINP pour l'implémentation des évolutions méthodologiques et techniques retenues par le GT.